

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2015

DELIBERATION N° DEL079-15

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20151123-DEL079-15-DE
Date de télétransmission : 25/11/2015
Date de réception préfecture : 25/11/2015

L'an deux mille quinze, le 23 novembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 17 novembre 2015 s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, M. BREUILLE, S. CUSSIGH, C. EGEA, C. FERRACIOLI, M. GERACI, V. GOYVANNIER, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. TISON et MM. R. BAH, P. BERTHOLLET, A. DUSSERRE, S. DUBOIS, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO, B. LEBRUN, J. PAVAN, Y PERRIER, C. SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :

M. BOUCLIER Yann (Pouvoir à C.FERRACIOLI en date du 23/11/15)
M^{me} ROULAND Chloé (Pouvoir à V. GOYVANNIER en date du 22/11/15)
M. MORIN Georges (Pouvoir à P. VERRI en date du 19/11/15)
M^{me} BRANON-MAILLET Simone (Pouvoir à C. PICCA en date du 23/11/15)

Absents excusés :

M^{me} Nadège AMBREGNI

M^{ME} CHRISTINE TISON A ÉTÉ ÉLUE SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

OBJET : Admission en non valeur – exercice 2015.

Rapporteur : Alberte BONNIN-DESSARTS

Monsieur le maire expose au conseil municipal :

Le receveur de la Trésorerie Principale de Saint-Martin-d'Hères a transmis un état des produits irrécouvrables du budget de la commune. Il concerne les années 2011 à 2014.

La procédure de recouvrement de ces titres a été réalisée par le comptable mais n'a pu aboutir pour différents motifs.

Il est proposé au conseil municipal une admission en non valeur des sommes ci-dessous :

- T.206/14 de 398,40 €
- T.579/14 de 32 €
- T.71/13 de 0,04 €
- T.336/11 de 433,33 €
- T.690/11 de 109,91 €
- T.767/11 de 109,91 €
- T.334/11 de 301,39 €

Soit un total de : 1 384,98 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver les admissions en non valeurs.

Conclusions :
la présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 23 novembre 2015.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI.